

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 :

- Règlement 839-2 modifiant le Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'inscription au programme HILO^{MC} d'Hydro-Québec (Modification du montant de la subvention)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 839-2 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 11 JUILLET 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière